BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 011-2009/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA FACILITE AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE SIGNE LE 24 SEPTEMBRE 2008 PAR LE BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 avril 2009 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique signé le 24 septembre 2008 par le Burkina Faso.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 21 avril 2009.

Le Président

Burkina Faso
Le Président de l'Assemblée Nationale

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Irène YAMEOGO/YAMEOGO